



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 116116

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir des deux établissements hospitaliers qui se situent dans le nord de la Vienne à Loudun et Châtelleraudais. L'ensemble du personnel du centre hospitalier de Camille-Guérin et les élus châtelleraudais attendaient, depuis le départ du directeur en février 2006 la nomination de son successeur. La suppression de la maternité privée châtelleraudaise et la constitution d'une maternité publique unique, les évolutions du SROS III et les coopérations qu'il prévoit soulèvent des interrogations. Le conseil d'administration, la majorité des médecins et du personnel souhaitent pouvoir répondre aux défis de l'accélération technologique et des difficultés de recrutement de spécialistes tout en préservant l'autonomie de l'hôpital. Quant à l'hôpital de Loudun, où la situation se dégrade rapidement, la pénurie de spécialistes et l'annonce de la fermeture de la chirurgie inscrite au SROS III et rendue inévitable par la baisse de l'activité ont amené le conseil d'administration, le personnel et les élus à travailler sur un projet d'établissement qui permette à la fois de sauver l'hôpital et de répondre aux besoins sanitaires de la population locale tout en assurant le maintien et la reconversion des emplois existants. Cependant, l'établissement ne pourra mettre en oeuvre son projet, qui prévoit à la fois la restructuration de l'hôpital et la construction d'un EHPAD, qu'avec l'aide de l'État et des collectivités locales, l'essentiel de ma réserve parlementaire étant consacré à l'étude préalable à cette restructuration. Pour préserver la permanence et l'efficacité des soins pour les habitants du Nord-Vienne, ces deux structures hospitalières doivent être confortées. Aussi avec l'ensemble des habitants du Nord-Vienne et du Châtelleraudais, il souhaite qu'il confirme la nomination du directeur du centre hospitalier Camille-Guérin et lui précise les orientations du ministère et de l'ARH pour ce centre hospitalier. Il voudrait aussi attirer son attention sur la nécessité de dégager des moyens d'accompagnement pour restructurer les centres hospitaliers de proximité qui ont l'obligation de se reconvertir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116116

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 503